

**RAPPORT D'ACTIVITE PORTANT SUR L'ANNEE 2013
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE LA CHARENTE**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule : La commission de surendettement de la Charente est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 21 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts : 1449 dossiers ont été déposés en 2013 contre 1481 en 2012, soit une diminution de 2.2% alors qu'au niveau régional il est constaté une augmentation de 3.2%. La proportion des redépôts est passée de 40.82% en 2012 à 43.17% en 2013, soit une augmentation de 2.35% contre 5.36% l'an passé.

La situation des débiteurs en Charente est toujours marquée par un manque de formation et d'employabilité et par des emplois peu rémunérateurs. Des changements de la structure familiale (femmes se retrouvant seules avec enfants et pères avec faibles revenus et pension alimentaires, notamment) provoquent également des dépôts de dossier. Les personnes du troisième et du quatrième âge sont aussi de plus en plus concernées avec souvent des biens immobiliers de faible valeur.

Recevabilité et orientation : 1278 dossiers ont été jugés recevables en 2013 contre 1290 en 2012, soit une diminution de 0.9%. Dans le même temps, 111 dossiers ont été jugés irrecevables contre 91 en 2012, soit une augmentation de 22%.

1303 dossiers ont été orientés au cours des 21 séances des commissions dont 513 vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire, soit une augmentation de 1% par rapport à 2012, et 790 vers une procédure amiable, soit un repli de 4% pour la même période.

Les recommandations d'effacement de dettes sont passées de 425 à 477 soit une augmentation de 12.2%.

La commission a orienté, en 2013, 12 dossiers en Procédure de Rétablissement Personnel avec liquidation judiciaire.

Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L.331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation : Le nombre de plans conventionnels conclus en 2013 a augmenté de 4.5% ; en 2013, soit 511 dossiers en 2013 contre 489 en 2012. Cela représente 63.25% des solutions proposées en amiable, soit une augmentation de 1.25 point par rapport à 2012.

Dans le même temps, les constats de non accord ont diminué de 1% ; repli faible mais constant depuis quelques années. 94.28% des débiteurs ont demandé l'ouverture de la phase des mesures imposées et/ou recommandées, soit une augmentation de 0.4% par rapport à l'an passé.

Parmi les 285 mesures élaborées par la commission, 106 étaient des mesures imposées (dont 58 mesures de suspension d'exigibilité des créances, soit 54.72%) et 179 étaient des mesures recommandées homologuées par les Juges.

Au total et en tenant compte des PRP, les juges ont homologué 615 dossiers de recommandation en 2013.

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Les mesures imposées se sont accrues de 5% (dont 7.4% pour les suspensions) et les mesures recommandées de 3.5% ce qui montre l'attachement de la commission à trouver des solutions pérennes, voire si besoin en recommandant un effacement des créances au terme du délai légal restant à courir.

Dans son ensemble, la commission a traité 4% de dossiers en plus en 2013 qu'en 2012, soit 1562 dossiers contre 1502 en 2012.

Mesures pérennes et mesures provisoires : s'attachant au respect de l'esprit de la loi, la commission poursuit son action pour la conservation du bien immobilier et renégocie les prêts immobiliers, en taux et en durée, pour solder l'endettement (hors immobilier) dans le délai légal. Dans le même ordre d'idée, la commission utilise les mesures provisoires en cas de premier dépôt, lorsque la capacité est faiblement négative, lorsqu'une probabilité de retour à l'emploi est forte et lorsque les membres de la commission ne souhaitent pas une orientation en PRP.

Dans le cadre de la phase amiable, les mesures pérennes représentent 59.26% de l'ensemble des plans, soit une augmentation de 4.25 points par rapport à 2012 ; les mesures provisoires pour vente du bien immobilier représentent 15% (identique à l'an passé) et les reports ou plans provisoires représentent 21.64% soit une diminution sensible de 8.36 points par rapport à l'an passé.

Relations de la commission et de son secrétariat avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.

Relations avec les tribunaux :

Le secrétariat de la commission a participé à 1 réunion de concertation avec les juges et/ou les membres des greffes.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. Le secrétariat de la commission a ainsi participé à 1 réunion de la CCAPEX.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le secrétariat a assuré 4 sessions d'information ou de formation, ayant rassemblé 24 travailleurs sociaux. Par ailleurs, 1 stage pratique a été organisé par le secrétariat au profit de 3 travailleurs sociaux.

La commission et/ou son secrétariat ont participé à 7 réunions avec le Crédit Agricole et l'association Passerelle, avec la Caisse d'Épargne, avec la Maison des Solidarités de Barbezieux et celle de Confolens, avec Villogia, avec le CCAS d'Angoulême, avec l'ADIL et avec le service FSL d'Angoulême.

Relations avec les associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière :

La commission et/ou son secrétariat ont participé à 4 réunions d'information avec l'association Passerelle, avec le CCAS d'Angoulême, avec l'ADIL et l'association Léon 16.

Autres actions de concertation, d'information ou de formation effectuées :

Une intervention a eu lieu dans un lycée professionnel pour des élèves en filière économie sociale et familiale dans le cadre d'une information sur le budget en lien avec le surendettement.

Une intervention s'est également déroulée dans un lycée auprès de 2 classes de 1^{ère} ES.

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

- ✓ Maintien du bien immobilier en respectant la capacité maximum légale ;
- ✓ Difficultés à joindre le débiteur pour réactualiser sa situation dans le cadre d'un réexamen ;
- ✓ Éligibilité des débiteurs plus difficile à apprécier lorsqu'il y a des dettes professionnelles, notamment des dettes de cotisations sociales, suite à une liquidation judiciaire de l'entreprise ;
- ✓ Le calcul de la contribution aux charges du non-déposant est complexe et encore plus dans le cas de familles recomposées, notamment lorsque les enfants ne sont pas ceux du déposant ; et la somme correspondant, venant dans les ressources, est souvent mal comprise et mal acceptée par le débiteur ;
- ✓ La garde alternée génère, dans l'état descriptif de la situation du débiteur, une somme dans ses ressources ; somme souvent incomprise et mal acceptée par le débiteur.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

- ✓ Difficulté de mise en place de la norme professionnelle par le banquier teneur de compte de mars 2011 suite à la recevabilité d'un dossier, destinée au maintien du fonctionnement du compte ;
- ✓ Certains fournisseurs d'énergie ou de biens suppriment l'accès au service après la recevabilité du dossier ;
- ✓ Les débiteurs ont encore des soucis pour obtenir une estimation gratuite de leur bien immobilier émanant d'un professionnel, notamment auprès des agences immobilières ;
- ✓ Dans le cadre de succession, de donation-partage..., les débiteurs, ne sachant pas eux-mêmes ce dont ils sont propriétaires, usufruitiers ou nus-propriétaires, ne pensent pas à déclarer leur patrimoine.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :

- ✓ Certains créanciers ne s'inscrivent pas dans la procédure ;
- ✓ Des créanciers demandent des taux d'intérêts sur les capitaux restants dus de faibles montants (inférieurs à 500 euros).

Autres difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure :

- ✓ Les débiteurs comprennent mal qu'ils doivent demander l'accord du Juge pour continuer d payer leur crédit immobilier et du côté des Juges, ceux-ci se plaignent de la lourdeur de cette procédure car ils doivent statuer très rapidement ;
- ✓ Malgré l'information existante sur les documents d'huissier en cas de saisie immobilière, les débiteurs réagissent trop tardivement pour que la commission puisse mettre en œuvre les mesures permettant de sauver la résidence principale.

Angoulême,
le 12 février 2014

Monsieur Salvador PEREZ,
Préfet de la Charente



Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité

	2012	2013	Variation N/N-1 en %
Dossiers déposés (en nombre)	1481	1449	-2,2%
Dont proportion de redépôts (en%)	40,82%	43,17%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	1375	1382	0,5%
- Dossiers recevables (1)	1290	1278	-0,9%
- Dossiers irrecevables (A)	91	111	22,0%
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)	1331	1303	-2,1%
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	508	513	1,0%
- vers une procédure amiable	823	790	-4,0%
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)	448	489	9,2%
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	425	477	12,2%
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	23	12	-47,8%
Phase amiable (en nombre)	789	808	2,4%
- Plans conventionnels conclus (C)	489	511	4,5%
- Constats de non accord entérinés	300	297	-1,0%
Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (en nombre)	279	280	0,4%
Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (en nombre) (D)	274	285	4,0%
- Mesures imposées élaborées	101	106	5,0%
dont mesures de suspension d'exigibilité	54	58	7,4%
Mesures recommandées élaborées	173	179	3,5%
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (E)	177	143	-19,2%
Autres sorties (en nombre) (F)	23	23	0,0%
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E+F)	1502	1562	+4,0%
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)	20	10	-50,0%
Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	541	615	13,7%

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en% des dossiers traités)	11.78%	11.19%	11.98%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	31.56%	30.83%	28.40%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	32.71%	31.03%	27.50%
Part des mesures imposées ou recommandées (en% des dossiers traités)	18.25%	19.52%	24.35%
Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge (en% des dossiers traités)	5.70%	7.43%	7.77%
Données complémentaires sur les décisions de recevabilité et d'orientation			
Proportion de dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables(en%)	8.03%	6.93%	7.71%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

2013 – Données de la commission

CHARENTE	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	43293,43	1176	6140	85.94%	36814,15	92.16%	5,22
<i>Dont Autres dettes financières</i>	899,52	744	929	1.79%	1.209,04	58.31%	1,25
<i>Dont Dettes financières consommation</i>	24478,42	1092	4751	48.59%	22416,14	85.58%	4,35
<i>Dont Dettes financières immobilières</i>	17915,49	223	460	35.57%	80338,52	17.48%	2,06
Dettes de charges courantes	3.487,19	973	3646	6.92%	3.583,95	76.25%	3,75
Autres dettes	3.592,90	733	1771	7.13%	4.901,64	57.45%	2,42
Endettement global	50373,52	1276	11557	100.0%	39477,68	100.0%	9,06

2013 – Données de la région

POITOU-CHARENTES	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	201691,2	5409	27760	83.45%	37288,08	91.63%	5,13
<i>Dont Autres dettes financières</i>	4.177,97	3399	4384	1.73%	1.229,18	57.58%	1,29
<i>Dont Dettes financières consommation</i>	110196,9	5012	21430	45.59%	21986,62	84.91%	4,28
<i>Dont Dettes financières immobilières</i>	87316,31	982	1946	36.13%	88916,82	16.64%	1,98
Dettes de charges courantes	19880,29	4670	18702	8.23%	4.257,02	79.11%	4
Autres dettes	20117,22	3235	7546	8.32%	6.218,62	54.80%	2,33
Endettement global	241688,7	5903	54008	100.0%	40943,37	100.0%	9,15